

DELEGATION DE Madame Magali FRONZES

D-2015/440

Convention cadre de partenariat. Zone d'Agriculture Urbaine Expérimentale.

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bien que pratiquement disparue des zones urbaines denses, l'agriculture urbaine tend à ré-émerger, sous des formes très diverses, autant pour les valeurs sociétales qu'elle porte (responsabilité, éducation, lien, partage, solidarité) que pour ses qualités économiques (création d'emplois) et environnementales (biodiversité, végétalisation de la ville, valorisation des déchets). Elle peut être aussi bien marchande que non-marchande et les lieux sont divers : jardins collectifs, jardins familiaux, jardins privés, fermes agricoles urbaines... A Bordeaux, les jardins collectifs essaient un peu partout et ces initiatives que la Ville accompagne sont une forme d'agriculture urbaine, autant sur le volet social qu'alimentaire.

La Ville observe également des attentes sociétales grandissantes de la part des consommateurs urbains autour d'une alimentation saine, de qualité, de proximité et accessible à tous. En même temps, alors qu'elle est le principal bassin de consommation en produits frais de la région, la métropole bordelaise dispose d'un jour et demi d'autonomie alimentaire. Tout cela interroge sur le modèle alimentaire des zones urbaines et pose l'enjeu de la gouvernance alimentaire de la Ville dans son bassin de vie. La manifestation MANGEONS, organisée le 3 juin 2015, a confirmé l'agriculture urbaine comme l'une des réponses locales redonnant du sens à la vie et à la nature en ville, face aux attentes alimentaires des Bordelais.

Dans ce contexte, le groupe Évolution, concepteur et exploitant de Darwin Ecosystème, propose de mettre en œuvre un dispositif d'innovation inédit en espace urbain dense : la ZAUÉ, Zone d'Agriculture Urbaine Expérimentale. L'objectif de la ZAUÉ est de créer un démonstrateur d'agriculture urbaine permettant d'expérimenter de nouvelles techniques (permaculture, aquaponie, micro-culture, entomophagie...) et de faire émerger des modèles reproductibles.

Le territoire d'application de cette expérimentation s'inscrit sur le foncier bâti et non-bâti de la caserne Niel, pour lequel Évolution bénéficie d'un droit d'usage via des conventions d'occupation temporaires.

Au croisement ou en marge des politiques agricoles existantes, Évolution propose aux institutions, aux collectivités locales et territoriales, aux organisations sectorielles, au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et à tout partenaire concerné par cette ambition de se fédérer et de mutualiser leurs forces vives afin d'accompagner l'expérimentation et le développement de ce type de projets.

Cette intention partagée se formalise par la signature d'une convention-cadre multi-partenariale, étape nécessaire dans la construction, à l'échelle municipale et métropolitaine, d'un dispositif favorisant le repérage, l'accompagnement et l'émergence de projets d'agriculture urbaine innovants.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention cadre entre la Ville de Bordeaux et le groupe Évolution au titre du Darwin Ecosystème.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FRONZES. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a pour objet la convention cadre multi-partenaire autour du projet de Zone d'Agriculture Urbaine Expérimentale que l'on a appelé ZAUE.

Les partenaires autour du Groupe Evolution du Darwin Eco-système sont nombreux : les collectivités locales et territoriales, les organisations sectorielles, l'Etat, ainsi que le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La ZAUE est un dispositif d'innovation inédit en espace urbain dense. C'est un démonstrateur et un incubateur d'agriculture urbaine dont l'objectif est d'expérimenter de nouvelles techniques innovantes et de faire émerger un modèle économique autour de cette thématique.

Le territoire d'application d'expérimentation s'inscrit pour 3 ans sur le foncier bâti et non bâti de la caserne Niel sur la rive droite.

Cette convention cadre multi-partenaire formalise une intention partagée de tous les signataires autour de la construction d'un dispositif favorisant le repérage, l'accompagnement, l'émergence et l'installation de projets innovants en agriculture urbaine.

Je tiens juste ici à citer mes collègues Jérôme SIRI et Marc LAFOSSE qui accompagnent aussi le projet, tant en intégration au quartier que sur le volet innovation.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, vous vous en doutez, nous sommes évidemment totalement favorables à cette délibération qui met en valeur l'initiative du groupe Evolution exploitant de Darwin Eco-système de soutenir la zone Agriculture Urbaine dite expérimentale.

Comme vous le dites fort bien dans la délibération la Métropole bordelaise ne dispose que d'un jour et demi d'autonomie alimentaire. Nous sommes donc convaincus de la nécessité de soutenir et d'intensifier le projet d'agriculture urbaines qui vont dans le sens d'une réappropriation citoyenne de l'acte de se nourrir, d'une économie de temps et de moyens en favorisant les circuits courts et de proximité.

Un rapport relatif à l'agriculture urbaine a récemment été présenté à la Métropole qui s'affiche comme chef de file en matière de développement agricole. Des propositions concrètes y sont élaborées comme explorer de nouvelles formes de production en développant l'auto-production et le petit élevage, par exemple les poules qui favorisent aussi le zéro déchet alimentaire.

Nous savons aussi que l'étude sur l'agriculture urbaine fait partie des missions de notre Agence d'Urbanisme pour 2015. Nous l'attendons donc avec impatience.

Enfin nous nous en félicitons à tel point que nous vous demandons d'aller encore plus loin vers le principe d'une gouvernance alimentaire intégrée, c'est-à-dire qui traite l'alimentation de la fourche à la fourchette en tenant compte du gaspillage alimentaire, de la restauration collective, de la gestion des déchets fermentescibles, du lien entre santé et alimentation, entre alimentation et lien social, entre alimentation et plaisir.

Pour ce faire nous vous suggérons la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial qui vise justement à, je cite la DRAAF, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, à : « renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale, la santé et plus largement le bien être individuel et collectif des populations. »

Un projet alimentaire territorial est donc une articulation d'actions menées entre bien produire, agro-écologie, circuits courts, éco-conception et valorisation des produits bio-énergie et bio-matériaux, économie sociale et solidaire et bien manger, éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage, agro-tourisme à l'usage d'un territoire.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un appel à projets 2015 du Programme National pour l'Alimentation est lancé jusqu'au 15 novembre 2015. L'accent sera particulièrement mis au moment de la sélection sur la thématique de l'ancrage territorial de la production via notamment les projets alimentaires territoriaux et l'approvisionnement local en restauration collective.

Un budget global de 600.000 euros est alloué à cet appel à projets pour une subvention pouvant aller jusqu'à 40.000 euros maximum par projet. Nous espérons que la Ville de Bordeaux ou la Métropole va y répondre. A ma connaissance ce n'est pas le cas pour le moment.

Car c'est bien d'un projet alimentaire territorial global dont nous avons besoin aujourd'hui pour faire monter en puissance cette agriculture urbaine source d'innovations, de lien social, de réappropriation citoyenne et de sécurité alimentaire sur notre territoire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

Puisque le temps passe je vais reporter à la séance suivante le compte rendu d'activité du Golf de Bordeaux, ainsi que le rapport d'activité et le compte administratif de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs le groupe socialiste qui avait demandé le dégroupage des 445 et 446 me fait savoir qu'il ne souhaite plus s'exprimer là-dessus, donc ces deux délibérations, sauf indication contraire, sont réputées adoptées comme l'ensemble des projets de délibérations regroupées.

Il nous reste la 444, la 447, la 448, la 449, la 450, la 451, tout ça en une demi-heure.

Convention cadre de partenariat

Darwin – ZAUÉ Zone d'agriculture Urbaine Expérimentale

Entre

Evolution

La Ville de Bordeaux

Bordeaux Métropole

Le Conseil départemental de la Gironde

Le Conseil Régional d'Aquitaine

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Bordeaux Sciences Agro

L'Institut National de la Recherche Agronomique

Présentation

Les différentes parties à cette convention cadre de partenariat souhaitent favoriser la mise en place d'expérimentations en matière d'agriculture urbaine en zone dense.

Il a été convenu ce qui suit :

1. CONSTAT ET ENJEUX ACTUELS

Si l'agriculture urbaine n'est pas un concept nouveau, deux facteurs récents expliquent son renouveau via l'émergence de solutions innovantes d'agriculture en ville :

- Les mutations liées à la chaîne alimentaire : diversification des cultures (permaculture, aquaponie), grandes crises alimentaires (scandale de la viande de cheval) qui modifient les comportements, revalorisation des produits locaux...
- Les nouveaux enjeux territoriaux : péri-urbanisation, « intégration des territoires ruraux dans des espaces métropolitains d'échelle plus vaste, au croisement de « l'urbain généralisé » » (Mongin 2007)

De fait, s'inscrivant en réponse à ces nouveaux enjeux, l'agriculture urbaine tend à ré-émerger aujourd'hui sous des formes inédites, innovantes et multi-fonctionnelles; maintien de la biodiversité, gestion des ressources, valorisation des déchets, fertilisation des sols, bio-climatisation, production hors-sols, fermes urbaines, circuits courts et de proximité,... en sont les principales manifestations.

Impulsée par des acteurs variés, au premier rang desquels militants et techniciens, l'agriculture urbaine invite le plus souvent à l'implication des habitants et à la mobilisation citoyenne, accélérant la diffusion des savoirs et stimulant les comportements responsables.

Parce qu'elle contribue à la fois à régénérer le lien social et à mettre en oeuvre des solutions innovantes et concrètes au défi majeur de notre époque qu'est l'adaptation au changement climatique, l'entreprise Evolution, conceptrice et exploitante du DARWIN ECO-SYSTEME, souhaite favoriser la création d'un dispositif d'innovation économique, écologique et sociale inédit en zone urbaine dense à Bordeaux : ZAUÉ, ZONE D'AGRICULTURE URBAINE EXPERIMENTALE.

Le territoire d'expérimentation de la ZAUÉ s'inscrit principalement sur le foncier bâti et non-bâti de la caserne Niel, où Evolution bénéficie d'un droit d'usage des lieux, directement par son droit de propriété ou indirectement via des conventions d'occupation temporaires signées en propre ou via le fonds de dotation Darwin.

2. OBJECTIFS DE L'ACCORD CADRE

Les dispositifs publics mobilisés jusqu'à présent sur la thématique de l'Agriculture Urbaine se sont principalement focalisés au sein de l'agglomération bordelaise sur le soutien à l'agriculture périurbaine productive et marchande, dans un souci de réponse aux besoins alimentaires de la population.

En complément de ces politiques, cet accord cadre de partenariat a pour objectif de favoriser la coordination des dispositifs et des moyens d'intervention au bénéfice de l'Agriculture urbaine en zone urbaine dense.

Dans cette optique, ZAUÉ propose de constituer sur l'agglomération bordelaise un démonstrateur d'agriculture urbaine, tiers-lieu « open source » d'expérimentation et de collaboration dédié à la production, à la transformation et à la pédagogie.

La mise en synergie sur un même site des porteurs de projets expérimentaux et des acteurs locaux susceptibles de les soutenir et de structurer les démarches permettra d'accélérer l'émergence d'innovations *reproductibles* et de nouvelles formes d'économie circulaire optimisant le métabolisme urbain.

Conçu comme un « living-lab », ZAUÉ a pour vocation de devenir un démonstrateur territorial dédié à l'Agriculture Urbaine en zone dense, facilitant la consolidation de modèles émergents, l'appropriation des savoirs et la pollinisation des bonnes pratiques vers les professionnels comme vers le grand public.

3. TYPOLOGIE DE PROJETS ELIGIBLES A ZAUÉ

Tous les projets liés directement ou indirectement à l'agriculture urbaine en zone dense sont éligibles à ZAUÉ, quels que soient leur statut et leur mode de gouvernance, pourvu qu'ils soient jugés conformes d'un point de vue réglementaire (notamment les aspects sanitaires et environnementaux) dans leur présentation.

Seul prérequis : la volonté des porteurs de projet d'intégrer une dynamique collaborative, d'expérimentation et de partage.

Parmi les types de projets concernés (liste non exhaustive)

Production

- Jardins partagés
- Serre collective
- Potagers pédagogiques
- Permaculture
- Aquaponie
- Culture hors-sol verticale, en pleine terre ou en hydroponie

Distribution

- Pépinière bio
- Amap
- circuits courts et proximité

Elevage

- Ferme urbaine
- Micro-élevage (Poulailler...)
- Ruchers collectifs et apiculture urbaine
- Production d'insectes et Entomophagie

Valorisation

- Eco-Pastoralisme
- Compostage collectif
- Méthanisation
- Champignonnière

Expérimentation

- Matériauthèque
- Recyclerie
- Ressourcerie
- Fab-lab
- Bio-hacking lab

Accompagnement

- Animations et ateliers pédagogiques
- Couveuse d'entrepreneuriat agricole urbain
- Pépinière d'activités liées à l'agriculture urbaine

L'intérêt d'une mutualisation de cette diversité de projets consiste dans leur interconnexion selon un fonctionnement en double cycle : le cycle de la Matière et le cycle du Vivant, où les besoins sont assurés par la récupération et la transformation des ressources (déchets urbains) et leur distribution locale.

4. METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Aujourd'hui les initiatives d'agriculture urbaine sur le territoire bordelais sont mal repérées car diffuses, peu soutenues car mal connues et peu interconnectées entre elles ce qui nuit à leur visibilité et à leur reconnaissance.

ZAUÉ entend résoudre ces problématiques en mutualisant les ressources de ses partenaires pour :

- Repérer les initiatives
- Soutenir les porteurs de projets et contribuer à l'émergence d'activités économiquement viables, écologiquement performantes et/ou socialement utiles
- Participer aux dynamiques de recherche et développement engagées sur cette thématique
- Valoriser l'agriculture urbaine auprès de tous les publics pour diffuser les savoir-faire au plus grand nombre

Dans un contexte marqué tant par de fortes tensions budgétaires que par l'urgence de l'amorçage d'alternatives concrètes, ZAUÉ entend privilégier l'économie de moyens et la mutualisation des ressources. ZAUÉ privilégiera une approche pragmatique d'accompagnement projet par projet avec l'ambition d'aboutir rapidement à des solutions duplicables.

5. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Chaque signataire s'engage à mettre en œuvre les actions et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de ZAUÉ en s'appuyant sur l'ensemble des ressources mobilisables au sein de son organisation.

Promotion de l'accord cadre de partenariat

Les signataires s'engagent à informer les personnes ressources de leur structure et de leurs réseaux, de cet accord cadre, de ses objectifs et de ses modalités d'aide associées par tous moyens utiles.

Animation et pilotage

Les signataires s'engagent à participer aux réunions de sélection des projets susceptibles d'intégrer ZAUÉ ainsi qu'à toute opération qu'elle pourrait initier s'inscrivant dans une logique de valorisation de l'agriculture urbaine en zone dense.

De même, les signataires s'engagent à soumettre à ZAUÉ toute information ou projet d'agriculture urbaine en zone dense susceptible d'entrer dans son champ d'intérêt.

L'appréciation de la qualité des projets soumis à la ZAUÉ fera l'objet d'échanges et de délibérations collectives quant aux modalités de soutien possible. Quelle qu'en soit l'issue, Evolution reste le seul décisionnaire concernant leur intégration sur le territoire de la caserne Niel.

Appui technique, humain et financier

Les signataires s'engagent à favoriser la réussite des projets hébergés par ZAUÉ par la mobilisation des dispositifs de soutien technique, humain et/ou financier dans leur domaine de compétence respectif et selon leurs possibilités.

Ces moyens seront alors notifiés dans le cadre de conventions spécifiques, indépendantes de la présente convention.

Il est entendu que ces moyens ne sont aucunement exclusifs de ceux qui pourraient être mobilisés par ailleurs, émanant de sources publiques ou privées extérieures, au bénéfice final des projets d'agriculture urbaine identifiés.

6. SUIVI DE L'ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Un comité de parrainage DARWIN-ZAUÉ est mis en place, composé d'au moins un représentant de chaque partenaire signataire.

Il a la charge :

- Du suivi de l'avancement de la réalisation des actions
- De l'évaluation annuelle du dispositif

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

7. COMMUNICATION ET VALORISATION DES RESULTATS DE L'ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Les données collectées et traitées au sein de DARWIN-ZAUÉ seront mises à disposition de tous les partenaires.

Cet accord cadre et son bilan ont vocation à être rendus publics.

8. DUREE ET REALISATION DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord cadre de partenariat est pluriannuel, il s'étend sur la période 2015-2018.

Il engage les partenaires à compter de sa signature.

Toute modification du présent accord cadre de partenariat devra faire l'objet d'un avenant.

Après les démarches de médiation nécessaires, le retrait d'une des parties au présent accord cadre de partenariat pourra être constatée. Ce retrait devra être confirmé par écrit aux autres signataires des présentes.

Un tel retrait n'entraînera pas la nullité du présent accord qui continuera à produire ses effets entre les parties restantes.

A contrario de nouvelles parties pourront être intégrées au présentes dispositions, sous réserve de l'accord de l'ensemble des signataires.

Fait à Bordeaux, le

Le directeur de la transition
écologique d'Evolution

du Conseil Régional d'Aquitaine

Le Maire
De La Ville de Bordeaux

Le Président
de La Chambre Régionale d'Agriculture
d'Aquitaine

Le Président
de Bordeaux Métropole

Le Directeur
de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Le Président

La Directrice
de la Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Le Directeur
de Bordeaux Sciences Agro

Le Président
de l'Institut National de la Recherche
Agronomique

D-2015/441

**«LES JOURNEES MYCOLOGIQUES DU BORDELAIS» du
5 au 8 novembre 2015 organisées par le Jardin Botanique
de la Ville de Bordeaux. Autorisation. Encaissement.
Signature.**

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le jardin botanique de Bordeaux, en partenariat avec la Société Linnéenne organise depuis de nombreuses années une exposition annuelle autour des champignons. Véritables représentants de la biodiversité et indispensables éléments du cycle de la vie, nous souhaitons poursuivre nos efforts de valorisation du champignon et de ses écosystèmes sous une nouvelle forme.

Nous proposerons dorénavant au public des journées mycologiques plus espacées dans le temps (tous les 3 à 5 ans) au lieu d'être annuelles.

En plus de s'adresser au grand public avec une exposition accessible à tous, nous souhaitons, cette année, réunir tous les spécialistes de mycologie lors d'un grand rendez-vous avec différentes approches.

Intitulée « Les journées mycologiques du Bordelais », cette manifestation permettra aux mycologues de la toute la France de venir découvrir notre patrimoine fongique lors de cueillettes organisées dans les bois et prairies de notre région (entre-deux-mer, littoral, pointe de Grave...). Ce rendez-vous permettra également aux mycologues, d'échanger et d'enrichir leurs connaissances avec des ateliers et des conférences présentés par des personnalités importantes du monde mycologique, mais aussi de se détendre et resserrer les liens autour d'une soirée festive.

Quatre journées seront consacrées à cet événement, pour lesquelles les participants devront verser des frais d'inscriptions d'un montant de 90 euros

Les sommes liées à l'ensemble des inscriptions et de la restauration permettront :

- de payer les frais d'organisation,
- de prendre en charge le transport et l'hébergement d'une nuitée pour 2 conférenciers,
- de prendre en charge les frais de déplacement du groupe,
- de régler tous les frais de restauration.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mr Le Maire à encaisser l'ensemble des frais d'inscription et de restauration afin de régler tous les coûts afférents à cette manifestation.

ADOpte A L'UNANIMITE